



Association française du droit des collectivités locales

Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat (Université de Bordeaux)

Les journées d'études de l'AFDCL

20-21 novembre 2014 (Bordeaux-Périgueux)

L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale ?

Depuis les années 1990, les débats relatifs à la démocratie locale tendent essentiellement à appréhender les enjeux démocratiques sous le prisme de la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Initiatives locales et textes législatifs se succèdent pour renforcer l'information, la consultation voire la participation directe des populations à la décision (voir le référendum décisionnel introduit par la réforme constitutionnelle de 2003). La « démocratisation par la participation » s'est très largement nourrie de la crise des institutions et du système représentatif local (développement des intercommunalités, cumul des mandats, prépondérance de l'exécutif, notabilisation des élus, absence de parité et de diversité). Elle révèle ainsi une forte contestation du régime représentatif. Pour autant, au plan local comme au plan national, il est impossible d'extraire la démocratie du cadre du gouvernement représentatif ainsi que l'impose d'ailleurs l'article 72 de la Constitution qui insiste sur l'administration des collectivités territoriales « par des conseils élus ». Les réformes les plus récentes ou en cours, alimentées par le bilan pour le moins contrasté des dispositifs participatifs, largement instrumentalisés par les exécutifs locaux, participent d'un regain d'intérêt pour le fonctionnement des assemblées locales sièges de la délibération politique locale.

Organisées par le Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat, les journées d'études de l'AFDCL qui se tiendront à Bordeaux et Périgueux à l'automne 2014 ont l'ambition d'interroger ces évolutions en retenant pour axe d'analyse un peu à contre-courant des idées dominantes : « L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale » ?

Le programme des journées d'études de l'AFDCL s'articulera autour de trois grands thèmes :

- Représentation et assemblées locales
- Délibération et assemblées locales
- Responsabilité politique et assemblées locales

L'AFDCL a le souci d'ouvrir au maximum la réflexion et d'accueillir le plus grand nombre possible de propositions de communication pertinentes. L'appel à contributions est donc aussi large que possible. Les journées d'études de l'AFDCL ont vocation à laisser une large place au débat et à favoriser au maximum les échanges entre universitaires, doctorants, jeunes chercheurs, juristes, politistes, économistes et praticiens de l'action locale. Les approches pluridisciplinaires et de droit comparé ou étranger sont particulièrement attendues.

Les propositions de communication devront être dûment explicitées en deux pages maximum afin d'assurer la mise en cohérence de l'ensemble du projet scientifique. Elles seront adressées à Jean-François Brisson, Professeur à l'Université de Bordeaux, Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat (CERDARE), Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac cedex, de préférence par voie électronique : **jean-francois.brisson@u-bordeaux.fr**

La date de réception des propositions de communication est fixée au 15 avril 2014.

L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale ?

Le programme des journées d'études de l'AFDCL s'articule autour de trois grands thèmes :

- Représentation et assemblées locales
- Délibération et assemblées locales
- Responsabilité politique et assemblées locales

1. Représentation et Assemblées locales

Les différentes tentatives de réforme des institutions locales butent sur la question de la représentation. Nombre des schémas imaginés (EPCI, Métropole, conseiller territorial) pour simplifier la carte administrative paraissent ainsi reposer sur des procédés de légitimation démocratique plus faibles que les institutions auxquelles ils prétendent se substituer alors que des institutions à la représentativité classiquement plus douteuse (tel que le canton) continuent de structurer le système administratif local. La recherche d'une meilleure représentation des citoyens dans les modes de scrutin (extension du suffrage universel direct, fléchage) y compris dans le cadre de la parité (scrutin binominal) soulève à l'inverse des questions inédites concernant notamment la représentation des territoires infra-métropolitains ou encore la répartition des rôles (sur un critère ou non territorial) au sein du binôme cantonal. Plus largement la tendance à la professionnalisation de la fonction d'élu local va de pair avec des formes de crise de la représentation soit en termes de représentativité au regard notamment de la parité, de la diversité socio-culturelle soit en termes de fonctionnement démocratique des assemblées (cumul des mandats, absentéisme, disponibilité des élus).

A titre d'exemples, plusieurs thèmes peuvent être suggérés : la question de la représentation dans les nouvelles élections locales, représentation et bloc communal, les territoires sous-représentés, la fonction d'élu local entre professionnalisation et représentativité, parité et représentation.

2. Délibération et Assemblées locales

Indépendamment du pouvoir d'auto-organisation traditionnellement reconnu aux assemblées locales, l'évolution du fonctionnement de ces assemblées tend depuis les lois du 6 février 1992 et du 27 février 2002 à être déterminé par un certain nombre de règles destinées à en garantir un fonctionnement plus démocratique par la reconnaissance aux élus d'un statut plus protecteur qui n'est pas sans s'inspirer du modèle de fonctionnement des assemblées parlementaires. La situation des élus locaux reste cependant complexe. La nature administrative des instances locales interdit sans doute de pousser trop loin le parallèle avec les institutions parlementaires. La nature et la portée des garanties d'expression et d'information reconnues aux élus locaux restent ainsi largement en débat tant d'un point de vue juridique que politique.

Là encore à titre d'exemples, plusieurs thèmes peuvent être suggérés : le pouvoir d'auto-organisation des assemblées locales; le règlement intérieur; les relations entre assemblées locales et instances participatives; la commission permanente des départements et régions; l'évolution du fonctionnement des assemblées locales et l'influence du modèle parlementaire; la nature politique (ou non) des droits exercés par les élus locaux; la liberté d'expression des élus; la protection par le juge des droits des élus.

3. Responsabilité et Assemblées locales

La démocratisation des assemblées locales reste très largement dépendante des relations de l'assemblée avec l'exécutif. Relevant davantage des principes du régime présidentiel que du régime parlementaire, le système politique local amplifie les phénomènes de personnalisation et de concentration des pouvoirs autour de l'exécutif. Le droit applicable aux collectivités territoriales offre-t-il aux élus les ressources pour résister à la domination de l'exécutif ou consacre-t-il l'inexorable montée en puissance de l'exécutif et du cabinet. Un autre type de relations, fondée sur une séparation souple des pouvoirs entre l'exécutif local et l'assemblée, est-il possible, envisageable et même souhaitable ?

A titre d'exemples, peuvent être suggérés : l'Assemblée locale, chambre d'enregistrement ou lieu de décision; Cabinet et appareil exécutif local, instruments de domination politique; le contrôle par l'Assemblée locale de l'exécution de ses délibérations; Vers la responsabilité politique de l'exécutif devant les assemblées locales ?

Les thèmes suggérés le sont à titre purement indicatif, l'AFDL étudiera l'ensemble des propositions qui seront présentés tant par des universitaires, doctorants, jeunes chercheurs, juristes, politistes, économistes que praticiens de l'action locale. Les communications mettent en avant des approches pluridisciplinaires, de droit comparé ou étranger sont particulièrement encouragées.